

Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du

14 septembre 2017

Membres du bureau :

M. Thierry VALLEE	Président de la CLE, Conseiller Départemental	<i>présent</i>
M. Jean-Marie DELEUZE	Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil	<i>présent</i>
M. Bernard DUPERAT	Vice-président de la CLE, représentant le SCB	<i>présent</i>
M. Gilles BENOIT	Président du SIVY	<i>présent</i>
M. Xavier FOU DRAT	Maire-adjoint d'Avord	<i>excusé</i>
M. Xavier CREPIN	Maire de Parnay	-
M. Robert HUCHINS	Vice-président de Bourges Plus	<i>présent</i>
M. Joël CROTTE	Conseiller régional CVL	-
M. Pierre MELLIN	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	<i>présent</i>
M. Vincent SAILLARD	Représentant AREA Berry	<i>présent</i>
	Représentant Nature 18	-
M. Gérard BARACHET	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	<i>présent</i>
M. Olivier POITE	Représentant la DDT18	<i>excusé</i>
M. David BRUNET	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	<i>présent</i>
M. Christian FEUILLET	Représentant la DREAL Centre Val de Loire	<i>excusé</i>
M. Patrice VANBOSTERHAUDT	Représentant l'AFB	<i>présent</i>

Étaient également présents :

- M. Bernard ROY (chargé de mission Eau, Bourges Plus)
- Mme Alexia JOURDIN (conseillère environnement, Chambre d'Agriculture du Cher)
- Mme Blandine CARRUELLE (AREA Berry)
- M. Jérémy JOLIVET (chargé de mission rivière, SIVY)
- Mme Cécile FALQUE (animatrice SAGE Yèvre-Auron, EPLoire)

M. VALLEE remercie les participants de leur présence et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (DITE SOCLE) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE	2
1.1. ECHANGES.....	2
1.2. PROPOSITION DE CONTRIBUTION	3
2. CHANGEMENT CLIMATIQUE	4
2.1. METHODOLOGIE POUR CONSTITUER LA CONTRIBUTION DE LA CLE AU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LOIRE BRETAGNE	4
2.2. PROGRAMME LIFE « DEMAIN, EAUX ET CLIMAT ».....	4
3. PROPOSITION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANALYSE DES DOSSIERS REÇUS PAR LA CLE .	5
3.1. DOSSIERS REÇUS POUR AVIS	5
3.2. DOSSIERS TRANSMIS POUR INFORMATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU.....	6
4. TRAVAUX EN COURS ET ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	6
4.1. ETUDE ZOOM SUR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	6
4.2. GESTION DU BARRAGE DE GOULE.....	9
4.3. GESTION VOLUMETRIQUE	9
5. PROCHAINE CLE	9

1. Projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (dite SOCLE) du bassin Loire-Bretagne

Mme FALQUE présente le projet de SOCLE en s'appuyant sur le diaporama mis à disposition par la DREAL. Ce diaporama, ainsi que le projet de SOCLE sont téléchargeables sur: <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-le-projet-de-socle-loire-bretagne-a2943.html>.

1.1. Echanges

M. SAILLARD pense que la SOCLE n'insiste pas assez sur les enjeux du volet « GEMA » de la compétence GEMAPI (diapo 12). En effet, il lui semble nécessaire d'orienter fortement les collectivités sur ce volet car il est généralement moins mobilisateur que le « PI » (moins d'enjeux financiers et humains alors qu'il est tout autant stratégique). Les membres du bureau partagent cet avis.

M. BENOIT réagit sur l'effet « taille » des structures et rappelle que « grosse » collectivité n'est pas toujours synonyme de collectivité efficace, ni d'économie d'échelle (diapo 16). Les membres du bureau sont tout à fait d'accord sur ce point et M. DELEUZE regrette que cette vision urbaine de la structuration territoriale soit toujours de mise dans les documents d'orientation et la réglementation (seuil de population imposé par exemple, nécessitant de regrouper énormément de communes en zone rurale par exemple).

M. HUCHINS attire l'attention sur le fait que le prix de l'eau est lié pour une part parfois importante au coût d'approvisionnement (diapo 18).

M. ROY précise que la compétence eaux pluviales, adossée à la compétence assainissement, concerne les eaux pluviales urbaines, c'est-à-dire celles qui proviennent de zones classées U ou Au dans le PLU concerné.

M. BENOIT regrette que la SOCLE ne mette pas plus l'accent sur les SPANC et demande si une évolution de la réglementation ou des politiques d'aides est prévue pour parvenir à plus de mise en conformité. M. BRUNET précise que l'Agence de l'Eau finance la mise en conformité des installations qui font peser un risque sanitaire ou un risque de non atteinte du bon état des eaux des milieux aquatiques.

M. SAILLARD regrette que la SOCLE n'incite pas plus les collectivités locales à réfléchir à l'organisation de leurs compétences sur l'eau en concertation avec les partenaires locaux en lien avec ces compétences ; notamment le milieu agricole pour ce qui concerne la GEMAPI et l'eau potable. Les membres du bureau trouvent en effet que les partenaires peuvent aider à la réalisation des diagnostics et l'orientation des stratégies d'actions et d'organisation sur ces compétences.

1.2. Proposition de contribution

L'application au niveau local de cette stratégie devrait renforcer la prise en compte d'enjeux importants du territoire pour une gestion intégrée et durable de la ressource. Ainsi on peut citer principalement les captages prioritaires, la connexion du territoire avec la Loire pour la fourniture d'Eau Potable, le risque inondation, la gestion des eaux pluviales et les pollutions diffuses qui doivent être intégrés aux réflexions d'organisation de gouvernance des compétences sur l'eau, aux programmes d'actions des collectivités compétences ainsi qu'aux documents de planification, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le projet de SOCLE Loire-Bretagne n'engendre pas de remise en question globale de l'organisation territoriale des collectivités compétentes en matière d'eau sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron.

En effet, la compétence GEMAPI se dessine à l'échelle des 2 syndicats de rivière du territoire avec l'adhésion des EPCI à Fiscalité Propres respectives à ces syndicats. Toutefois, le SAGE Yèvre-Auron pense que la SOCLE devrait davantage attirer l'attention des collectivités sur le volet « GEMA » car l'exercice de ces missions peut avoir des répercussions positives sur l'ensemble des autres compétences sur l'eau tout en étant structurantes pour les territoires, tant en terme de partenariats que de projets.

Au regard de la loi NOTRE, les compétences eau potable et assainissement s'exerceront au niveau des EPCI à fiscalité propre, compétences qu'elles peuvent néanmoins déléguer à un niveau supra. Il sera donc primordial de veiller aux échanges et à la mise en place de synergies communes entre ces collectivités compétentes. Le SAGE Yèvre-Auron regrette que le projet de SOCLE ne nuance pas ses recommandations quant à la taille des structures. En effet, en secteur rural, les seuils de population imposés pour la constitution des EPCI-FP peuvent rendre les collectivités, notamment du niveau supra, très importantes ce qui peut limiter leur efficacité, leur proximité de terrain, leur appropriation par les administrés, tout en n'ayant pas d'effet sur les économies d'échelle.

Bien que le projet de stratégie incite à l'organisation des compétences à des échelles hydrographiques cohérentes, notamment pour la GEMAPI, on peut regretter qu'elle n'incite pas explicitement les SDCI, principaux outils d'organisation de la coopération intercommunale, à prendre en compte cette nécessité, notamment sur les bassins interdépartementaux.

Enfin, les membres du bureau du SAGE Yèvre-Auron s'accordent sur le fait que l'organisation des compétences locales sur l'eau gagnerait à être réfléchie en concertation avec les partenaires locaux intervenant dans le cycle de l'eau (chambres consulaires, associations...) qui peuvent apporter expertise technique, synergie d'actions ou appui stratégique.

Ce projet de SOCLE propose des pistes de réflexion utiles et des recommandations tout à fait pertinentes que le SAGE Yèvre-Auron tâchera de relayer auprès des collectivités locales de son territoire, pour poursuivre la bonne gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

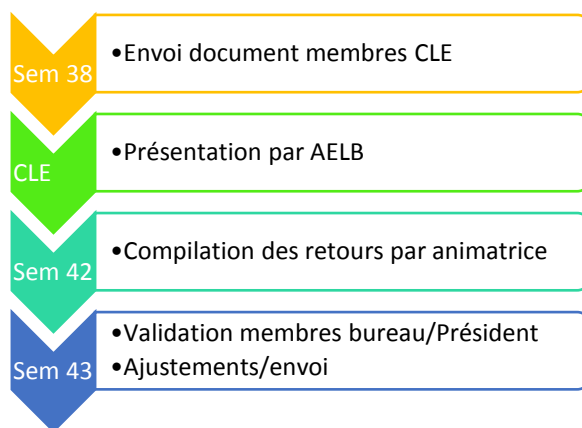
2. Changement climatique

2.1. *Méthodologie pour constituer la contribution de la CLE au Plan d'adaptation au changement climatique Loire Bretagne*

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a engagé la rédaction d'un plan d'adaptation au changement climatique. L'avis de la CLE du SAGE YA a été sollicité sur le projet de plan qui est soumis à consultation du 1^{er} mai au 31 octobre prochain.

L'avis doit être donné via un questionnaire en ligne.

Le bureau retient la méthodologie suivante pour constituer l'avis de la CLE :



M. SAILLARD attire l'attention sur le fait qu'il est important de prendre de la hauteur par rapport à un tel document car il a été construit pour être adaptable à l'ensemble des territoires ; aussi ce document se veut vivant et donc évolutif. Il convient qu'il peut être difficile, voire fastidieux, de répondre à chacune des questions. M. BRUNET confirme que l'Agence de l'Eau peut présenter le Plan lors de la prochaine CLE et invite les membres à participer au forum :

« préparation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne »

le vendredi 13 octobre de 9h30 à 12h30

au centre des Congrès de Vierzon

2.2. *Programme LIFE « Demain, Eaux et Climat »*

L'EPLoire a validé lors de sa séance du 5 juillet 2017 sa participation au projet LIFE « Demain, Eaux et Climat ». L'objectif de ce projet est de faciliter la prise en compte des évolutions climatiques, et de leurs impacts sur les ressources en eau, par les organisations locales de gestion de l'eau en France (Commissions Locales de l'Eau des SAGE, Comités de Rivière, EPTB notamment), en leur facilitant l'appropriation d'une démarche structurée, pour mettre en œuvre à long terme une politique d'adaptation sans regret.

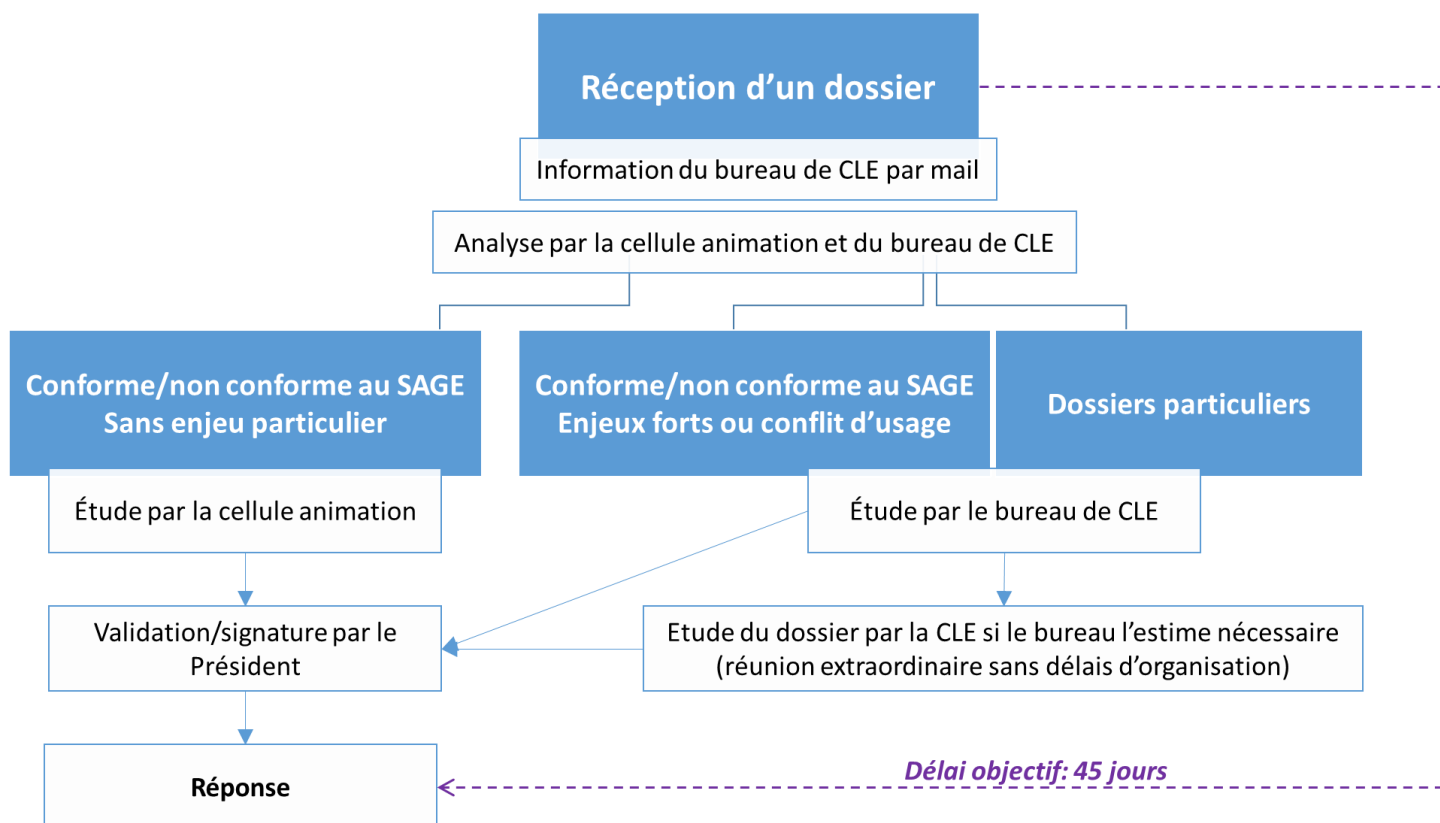
Les membres du bureau s'accordent sur l'intérêt d'une telle démarche sur le territoire Yèvre-Auron, au regard des enjeux quantitatifs locaux et des démarches en cours. M. SAILLARD indique que la Chambre Agricole Régionale constitue un observatoire sur l'évolution du climat (outil ORACLE). Mme JOURDIN indique que ce type de démarche est également décliné par la Chambre d'Agriculture du Cher, en partenariat avec la FDGEDA, au travers notamment d'un outil de modélisation de l'évolution du climat (Climat21). M. VANBOSTERHAUDT souhaite que le projet soit axé à la fois sur l'adaptation au changement climatique mais également sur les actions qui participent à diminuer la tendance d'évolution (stockage du carbone, non émission de gaz à effet de serre...).

Le bureau de CLE indiquera à l'EPLoire son souhait d'être associé au projet «Demain, Eaux et Climat », sans préjuger de l'engagement de l'EPLoire dans la démarche, ni de son accord. Ce projet renforcerait et alimenterait utilement les orientations stratégiques et démarches techniques du territoire, entre autre, l'élaboration du Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative, co-porté par le SAGE.

3. Proposition de fonctionnement pour l'analyse des dossiers reçus par la CLE

3.1. Dossiers reçus pour avis

Conformément au Code de l'Environnement, les SAGE approuvés sont consultés pour avis notamment pour les dossiers soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Dans le cadre de l'autorisation environnementale unique, le gouvernement a fixé des délais objectifs de 9 mois d'instruction des dossiers (contre 12 à 15 mois précédemment). Afin d'optimiser la réactivité du SAGE Yèvre-Auron à rendre ses avis sur de tels dossiers, il est proposé de pouvoir examiner certains dossiers selon le logigramme suivant :



Le bureau de CLE valide un tel fonctionnement. M. VALLEE indique que ce point sera donc rajouté à l'ordre du jour de la prochaine CLE pour proposer que ce soit intégré aux règles de fonctionnement.

3.2. **Dossiers transmis pour information au titre de la loi sur l'eau**

La CLE est destinataire pour information des dossiers soumis à déclaration, notamment au titre de la loi sur l'eau, instruits par les DDT.

Il est proposé de compiler et de dresser un bilan annuel de ces dossiers. En effet, ces instructions peuvent traduire des pressions et permettre de dégager des enjeux pour le territoire à terme (augmentation du nombre de dossiers au fil du temps sur une thématique par exemple). Afin de formaliser ce bilan annuel, il est proposé la trame de tableau suivant :

date arrivée courrier	expéditeur	nom pétitionnaire	Thématique	régime	rubrique IOTA	rubrique détail
08/08/17	DDT 18	Commune d'Avord	Rejets	D	2.1.3.0	épandage boue de step

observation/complément	communes concernées	quantité	unité
épandage boues STEP d'Avord sur Villabon (dose moyenne 9T MB/an)	Villabon	63,86 3267	T MatSeche/an kg azote/an

Le bureau valide la proposition ; un bilan annuel sera fait et les dossiers de déclaration seront transmis aux membres du bureau grâce à la mise en ligne via le site internet du SAGE.

4. Travaux en cours et activité de la cellule d'animation du SAGE

4.1. **Etude zoom sur les zones d'expansion des crues**

L'Etablissement Public Loire mène une *Analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues* dans le but de déterminer des éléments de mise en œuvre de la solution ZEC en réponse au risque inondation à l'échelle du bassin. Cette 1^{ère} analyse a abouti à délimiter de grands secteurs comportant des zones inondables, naturelles ou à usage agricole, peu ou pas urbanisées à préserver, restaurer ou aménager en vue de réduire la vulnérabilité des territoires.

Afin d'affiner ces grandes enveloppes et souligner les espaces qui pourraient faire l'objet de préconisation d'actions, l'EPLoire propose des zooms sur des territoires à enjeux, pour des surfaces de quelques hectare. Ainsi le territoire du SAGE Yèvre-Auron peut bénéficier de ce type de complément pour le 2nd semestre 2017.

Les zones présélectionnées proposées résultent du croisement des données suivantes :

- ZEC potentielle identifiée dans la première partie de l'analyse exploratoire ;
- ZSGE potentielle identifiée dans l'inventaire des zones humides du SAGE Yèvre-Auron ;
- amont de secteur à enjeux forts : TRI de Bourges, agglomération de Vierzon.

Ainsi, 5 zones ressortent, dont les principales caractéristiques sont synthétisées ci-après :

N°	N° ZH (inventaire SAGE)	Bassin versant	Surface de la Zone ha	Surface de ZEC dans la ZSGE	Surface ZH (inventaire SAGE) ha
241	ZH_Y_078	Yèvre	233	90%	245.2
253	ZH_Y_088	Yèvre	72	82%	74.7
45	ZH_A_051	Auron	39	100%	41.4
56	ZH_A_060	Auron	17	100%	14.4
57	ZH_A_062	Auron	26	100%	34.8
26	ZH_A_011	Auron	103	100%	126

Figure 1: carte de localisation des zones présélectionnées à l'amont de l'agglomération de Vierzon

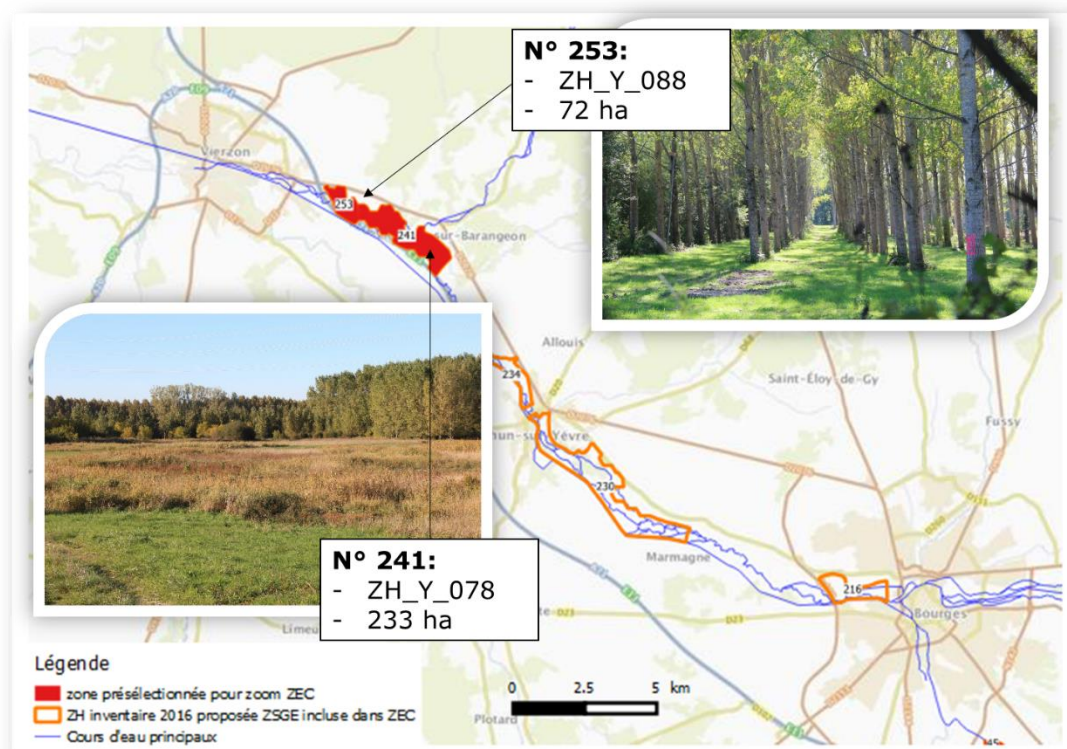
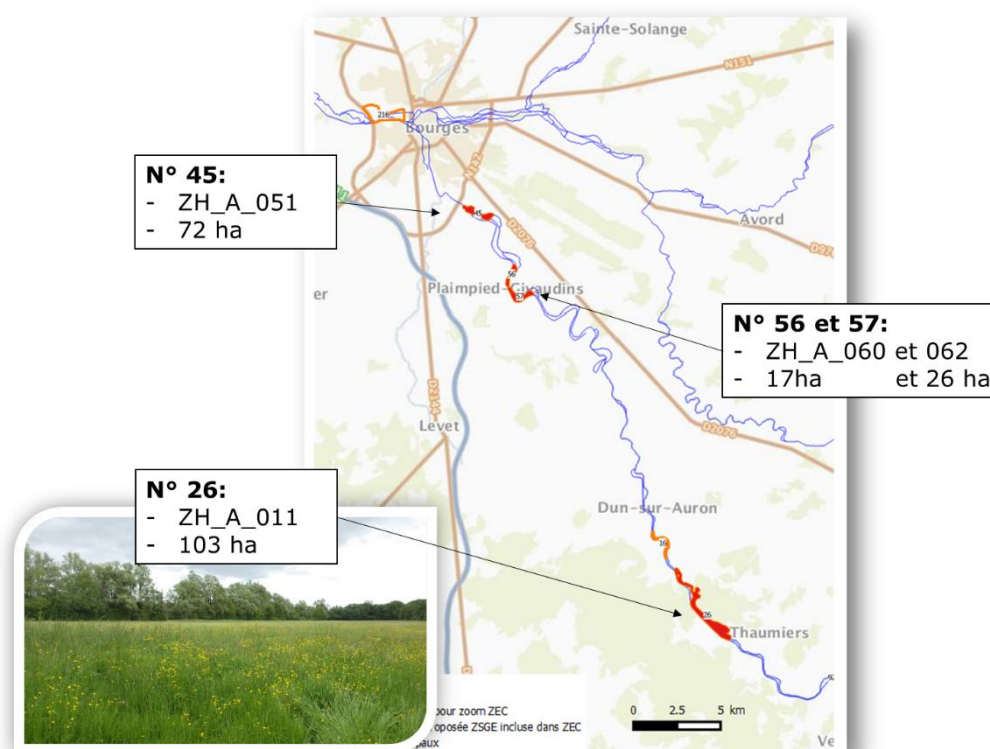


Figure 2: carte de localisation des zones présélectionnées à l'amont de l'agglomération de Bourges



Dans l'optique où l'ensemble de ces 5 zones présélectionnées ne pourraient être étudiées, **il est demandé aux membres du bureau une priorisation de ces zones.**

M. DUPERAT indique que sur le secteur amont de Vierzon, dans la vallée de l'Yèvre, le croisement cartographique des données reflète tout à fait la réalité de terrain. M. JOLIVET confirme cette constatation et précise que les zones 241 et 253 sont respectivement une ancienne peupleraie et une peupleraie plantée. Il indique également que l'ensemble de la vallée de l'Yèvre est intéressante pour son rôle d'expansion des crues ; que lors de l'épisode de crue de juin 2016, les ingénieurs du SIVY ont fait une approche rapide de cette capacité de stockage de la plaine inondable en obtenant des chiffres de l'ordre de plusieurs millions de m³. Une étude complémentaire sur une zone particulière permettrait d'affiner cette approche de « coin de table ». Il ajoute que l'incision en cours de l'Yèvre tend à déconnecter le lit mineur de l'Yèvre et sa plaine alluviale, donc que cette capacité de stockage des crues se perd. Cette incision résulte de différents phénomènes, principalement l'enfoncement du lit du Cher (extraction sables...), induisant un rééquilibrage du lit de l'Yèvre pour s'y adapter, et la rétention des sédiments dans les différents barrages tout le long de l'Yèvre. En effet, la rivière ne pouvant plus dissiper son énergie en transportant des sédiments, qui restent « bloqués » dans les retenues, elle en arrache sur le fond du lit, augmentant le phénomène d'incision.

Il est par ailleurs étonné qu'aucune zone en amont de Bourges sur la vallée de l'Yèvre ne ressorte du croisement cartographique.

Pour alimenter les échanges autour de l'imperméabilisation des surfaces et de la solidarité urbain/rural absolument nécessaire sur cette thématique, M. VALLEE partage sa visite en Saxe-Anhalt avec l'EP Loire en 2015. Il avait pu visiter un site où, en temps de crue, les ouvrages hydrauliques dirigent les flux vers des terrains agricoles avec dédommagement des exploitants. Financièrement, cette gestion de crue est beaucoup plus économique que l'inondation des centres urbanisés.

Les membres du bureau échangent sur la nécessité de maintenir la sensibilisation et la communication pour renforcer également les solidarités amont/aval.

M. ROY indique que les zones sur la vallée de l'Auron sont en dehors du périmètre strict du TRI. M. DUPERAT a le sentiment que le fonctionnement en temps de crue des zones de ce secteur est moins connu car moins directement en lien avec un centre urbain. M. SAILLARD indique que ce sont des zones de prairies et qu'il ne faut pas négliger l'impact de la sur-inondation sur la productivité des parcelles agricoles, contrairement aux zones de peupleraies, culture moins sensible.

Les membres du bureau pensent qu'il peut y avoir plus de freins sur les secteurs de la vallée de l'Auron du fait de l'occupation des sols et de l'éloignement des centres urbains. Il leur semble donc qu'un complément d'étude montrant l'opérationnalité de zones d'expansion des crues sur ce type de terrain serait un élément intéressant d'aide à la décision. Priorité est donc donnée à ces secteurs ; la cellule animation pourra affiner leur délimitation, notamment avec le SIAB3A.

4.2. Gestion du barrage de Goule

Le PAGD du SAGE prévoit l'utilisation de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage de l'Auron. La cellule animation prévoit de refaire le point sur cette utilisation avec le propriétaire et le gestionnaire de la base de loisir afin de la pérenniser. Selon les nécessités, un point de concertation et/ou d'information sera réalisé en direction du Groupe Goule pendant l'hiver, groupe de travail formalisé pendant l'élaboration du SAGE.

4.3. Gestion volumétrique

Lors de la cellule de l'eau du 18 août 2017, il a été reposé la question de la possibilité de réattribution de volume en cours de campagne d'irrigation agricole lorsque les cours d'eau franchissent les seuils débitométriques à la hausse.

Actuellement le protocole comprend 2 périodes avec 2 types d'indicateurs :

- Etat de la ressource au 1^{er} avril, selon des indicateurs piézométriques ;
- Etat de la ressource en cours de campagne d'irrigation, selon des indicateurs débitométriques.

La réattribution de volume est prévue uniquement en cas de recharge exceptionnelle et de ressource suffisante avant le 31 mai, situation estimée principalement via les indicateurs piézométrique.

M. BARRACHET indique qu'actuellement les volumes ne sont pas tous attribués, que ceux attribués ne sont pas tous consommés et que malgré cela le milieu aquatique souffre.

Le bureau de CLE valide que ce point soit examiné en commission gestion quantitative, appuyée par un comité technique restreint si besoin. Il semble que cette demande reflète surtout le besoin de la réactivation de la communication/concertation sur le protocole et la gestion quantitative d'une manière générale.

5. Prochaine CLE

La date proposée (10 octobre 2017 – 9h30) est retenue. M. SAILLARD indique que le dossier règlementaire d'AREA Berry doit être déposé courant de la semaine 38 et qu'il sera donc en mesure de le présenter à la prochaine CLE.

L'ordre du jour suivant est validé :

- *Plan d'adaptation changement climatique*
- *Avis sur l'Autorisation Unique de Prélèvement d'Area Berry*
- *Information sur le CTGQQ*
- *Modification des règles de fonctionnement de la CLE*
- *Information sur les travaux de restauration de cours d'eau à Gron et Avord par le SIVY -> proposition de visite de terrain le 12/10/17.*

M. VALLEE remercie l'ensemble des participants pour leur implication et les échanges constructifs.